Modalités d'accès au service en ligne DS PAMC « Tiers déclarants »

Ce document retrace les écrans que vous allez rencontrer pour déclarer les revenus PAM.
Les inscriptions et flèches en vert correspondent à vos actions.

1. JE M'INSCRIS AU SERVICE EN LIGNE A PARTIR DU PORTAIL NET-ENTREPRISES.FR

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.net-entreprises.fr

À partir de l'encadré jaune sur la droite, vous allez pouvoir créer votre espace en ligne en 8 étapes :

Étape 2 : Création de votre espace

Cliquez sur le bouton

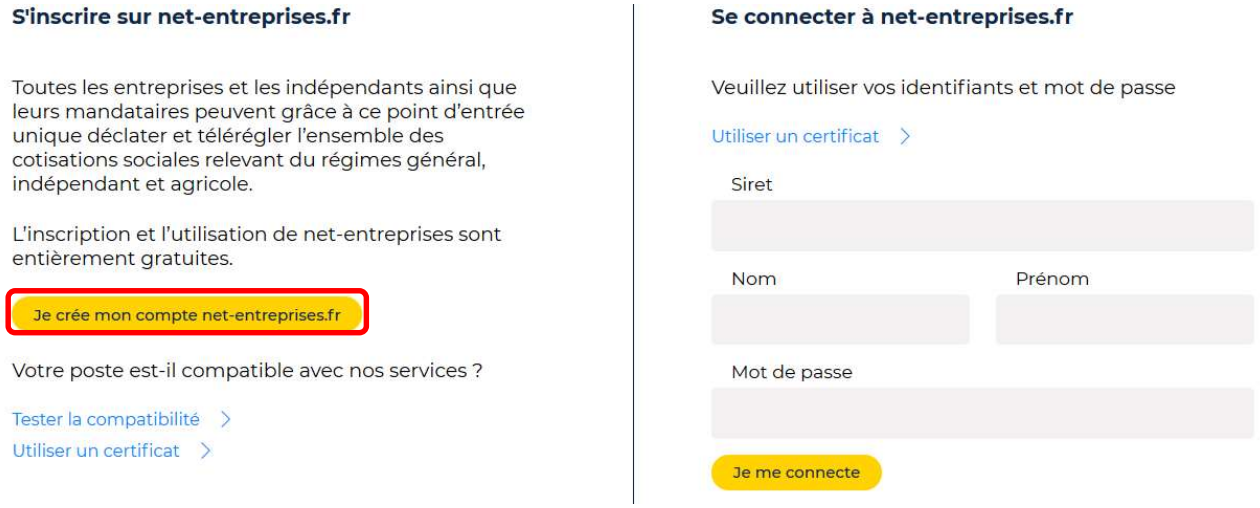

Pour vous inscrire, vous avez besoin de renseigner les éléments suivants :

- SIRET : le SIRET à utiliser correspond au SIRET actif de l'établissement principal
- Nom
- Prénom
- Téléphone
- Courriel

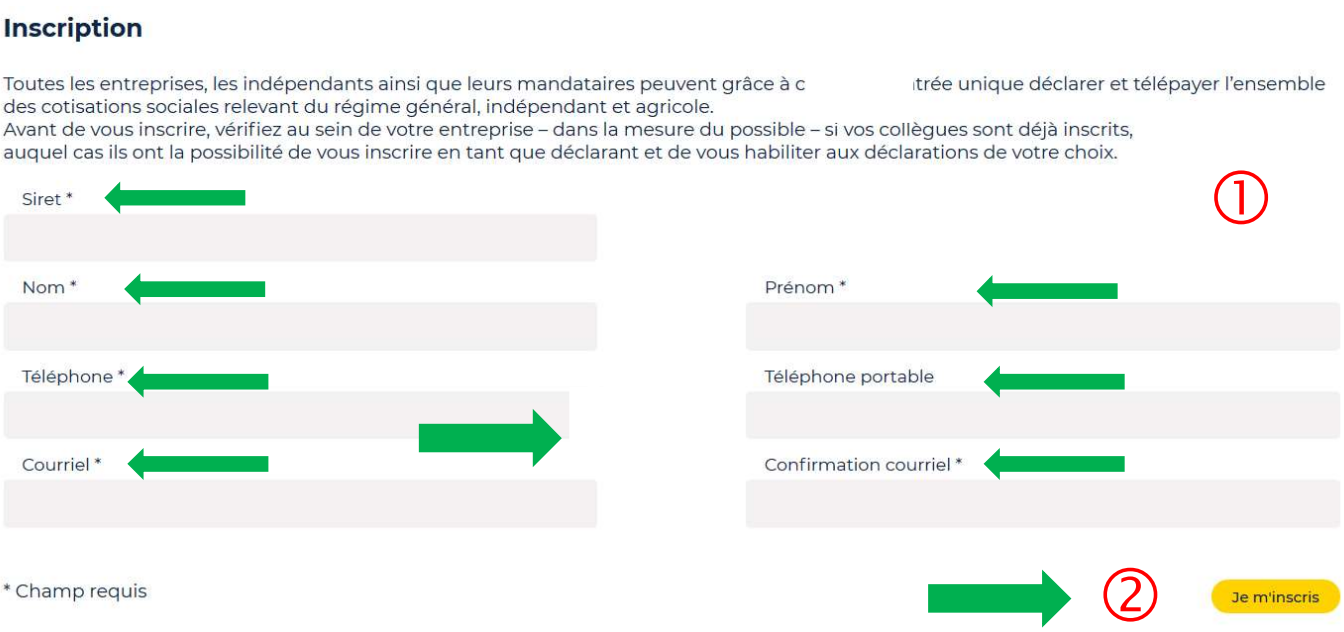

Étape 3 : Vous devez accepter les conditions générales pour passer à l'étape suivante

Étape 4 : Selon les informations transmises ci-dessus, un récapitulatif est affiché

Étape 5 : Vous devez choisir votre mot de passe

Celui-ci doit être composé de 6 lettres et 2 chiffres.
Vous devez également répondre à une question secrète qui vous permettra de réinitialiser, par mail, votre mot de passe en cas d'oubli.

Étape 6 : Choisir le type d'inscription souhaitée

Dans votre cas, cliquez sur « votre entreprise et vos clients », de manière à ce que la ligne devienne bleue et cochée.

Cette inscription vous permet donc de transmettre les déclarations sélectionnées pour votre entreprise et de transmettre les déclarations pour les clients ou filiales inscrits en gérant les droits d'accès comme vous le souhaitez.

Étape 7 : Sélectionnez la déclaration « DS PAMC » dans la liste puis validez votre inscription

⚠ Un délai de 48h peut être nécessaire entre votre inscription et l'ouverture de votre espace (a minima 24h).

Étape 8 : Validez votre adresse mail

Enfin, un lien vous sera communiqué par courriel permettant de confirmer votre adresse mail et d'accéder à votre espace.

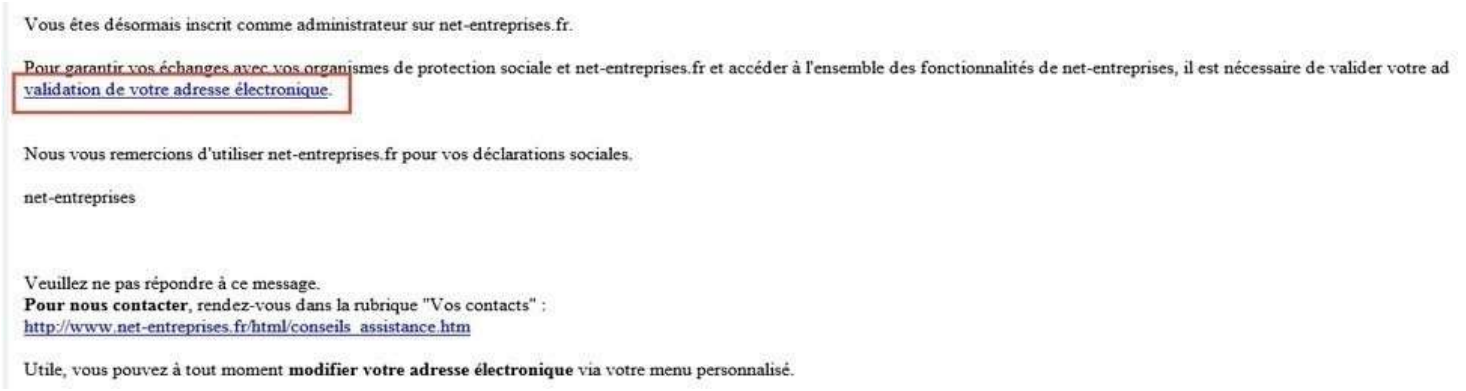

Vous êtes désormais inscrit comme administrateur sur net-entreprises.fr.

Pour garantir vos échanges avec vos organismes de protection sociale et net-entreprises.fr et accéder à l'ensemble des fonctionnalités de net-entreprises, il est nécessaire de valider votre ad
validation de votre adresse électronique.

Nous vous remercions d'utiliser net-entreprises.fr pour vos déclarations sociales.

net-entreprises

Veuillez ne pas répondre à ce message.
Pour nous contacter, rendez-vous dans la rubrique "Vos contacts" :
http://www.net-entreprises.fr/html/conseils_assistance.htm

Utile, vous pouvez à tout moment **modifier votre adresse électronique** via votre menu personnalisé.

2. JE GERE MES PORTEFEUILLES CLIENTS

Étape 1 : Identifiez-vous sur www.net-entreprises.fr

Étape 2 : Accédez au « menu personnalisé »

À partir du menu gestion, vous allez pouvoir gérer vos portefeuilles.

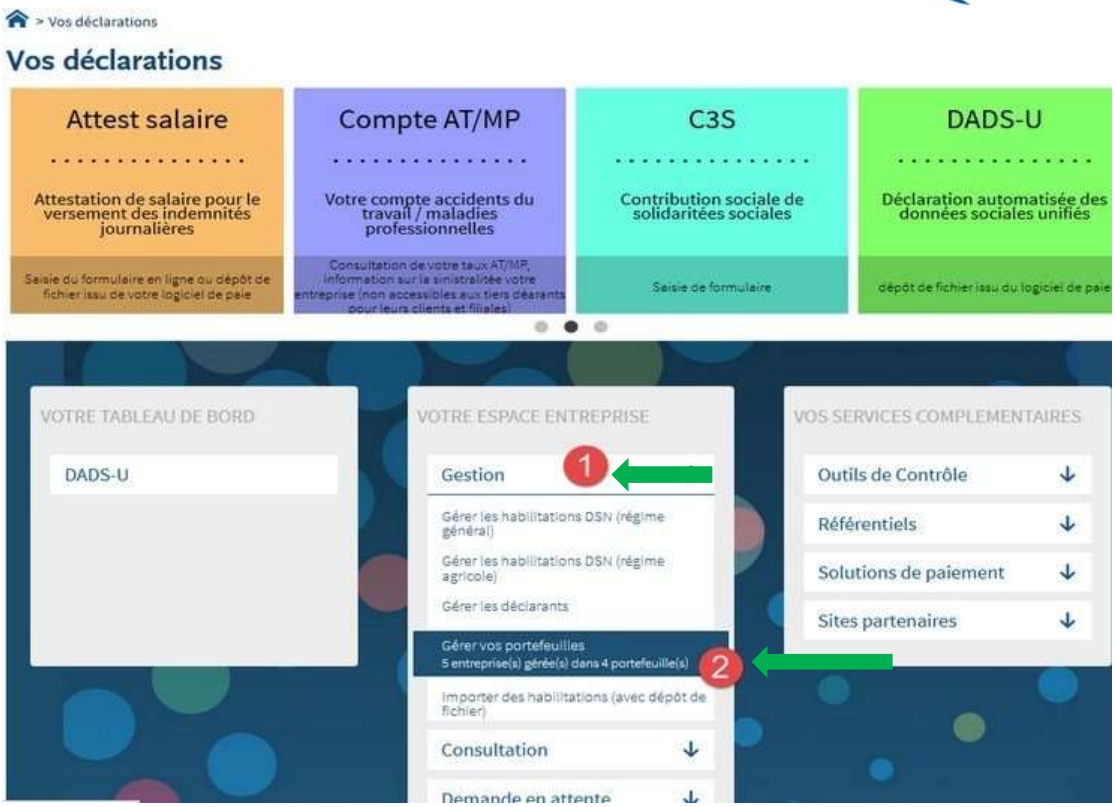

Étape 3 : créez votre/vos portefeuille(s)

Cliquez sur le bouton ajouter un portefeuille.

Étape 4 : Affectez les collaborateurs en charge de ce portefeuille

Étape 5 : Constituez votre portefeuille en associant vos clients/déclarations

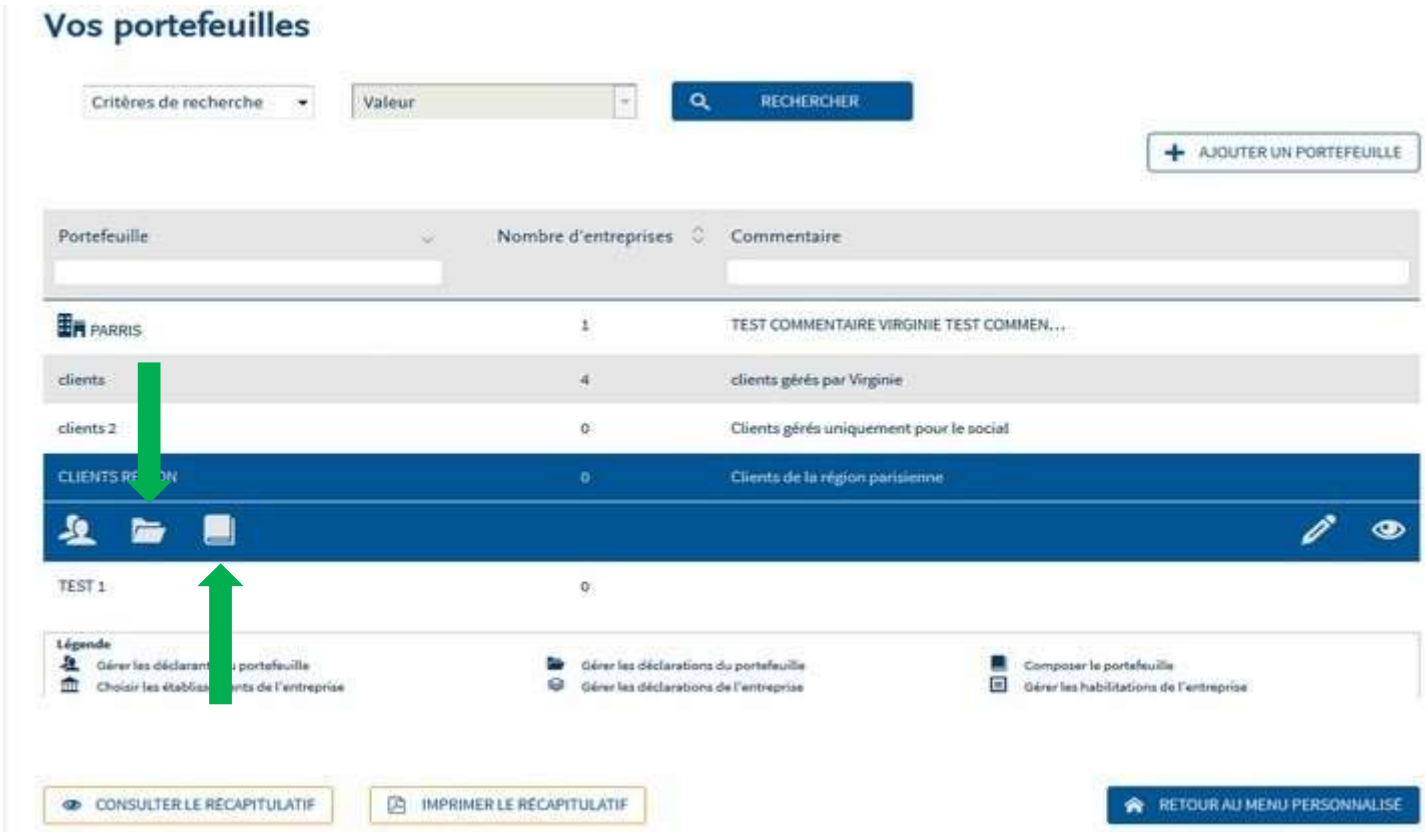

Étape 6 : Vous devez simplement ajouter le numéro SIREN de votre client

3. J'ACCEDE A MON ESPACE EN LIGNE ET A LA DECLARATION DS PAMC

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.net-entreprises.fr

Étape 2 : Identifiez-vous connectez-vous

En 1, renseignez vos données personnelles (SIRET, nom, prénom) et votre mot de passe

En 2, cliquez sur le bouton « Je me connecte »

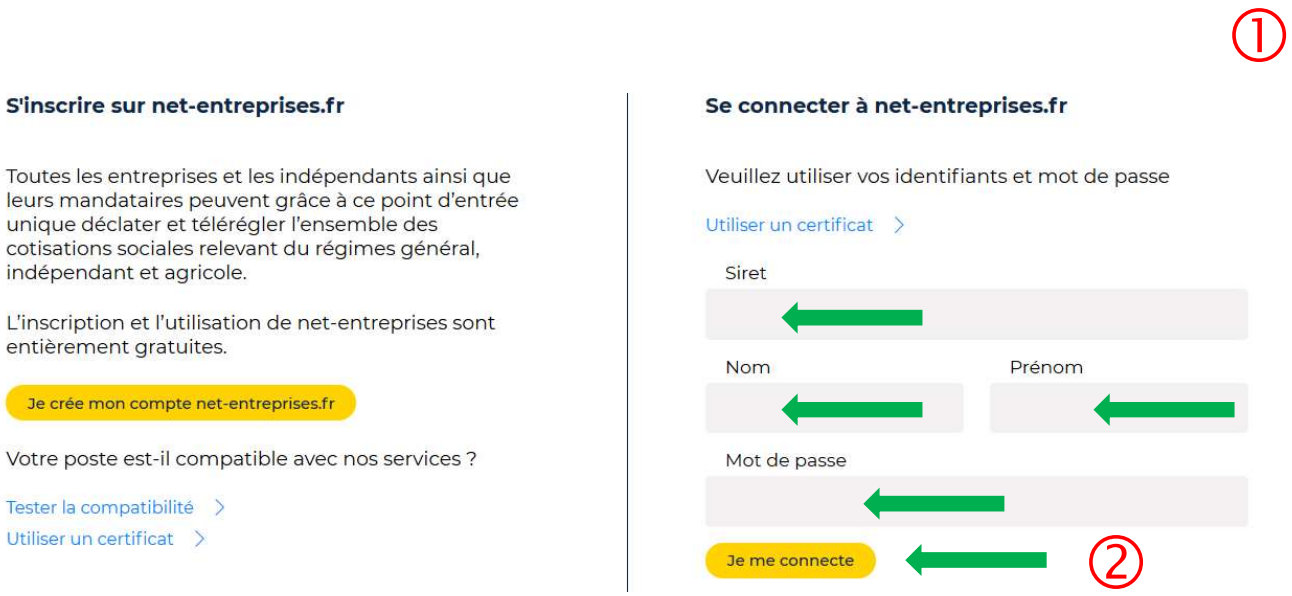

Étape 3 : Sélectionnez la DS PAMC

⚠ Une fois la sélection de la déclaration correspondante, vous êtes redirigé vers le site Urssaf.fr pour remplir votre déclaration.

4. JE COMPLETE LA DECLARATION DS PAMC

Étape 1 : Cliquez sur le bouton « Débuter la saisie de ma déclaration »

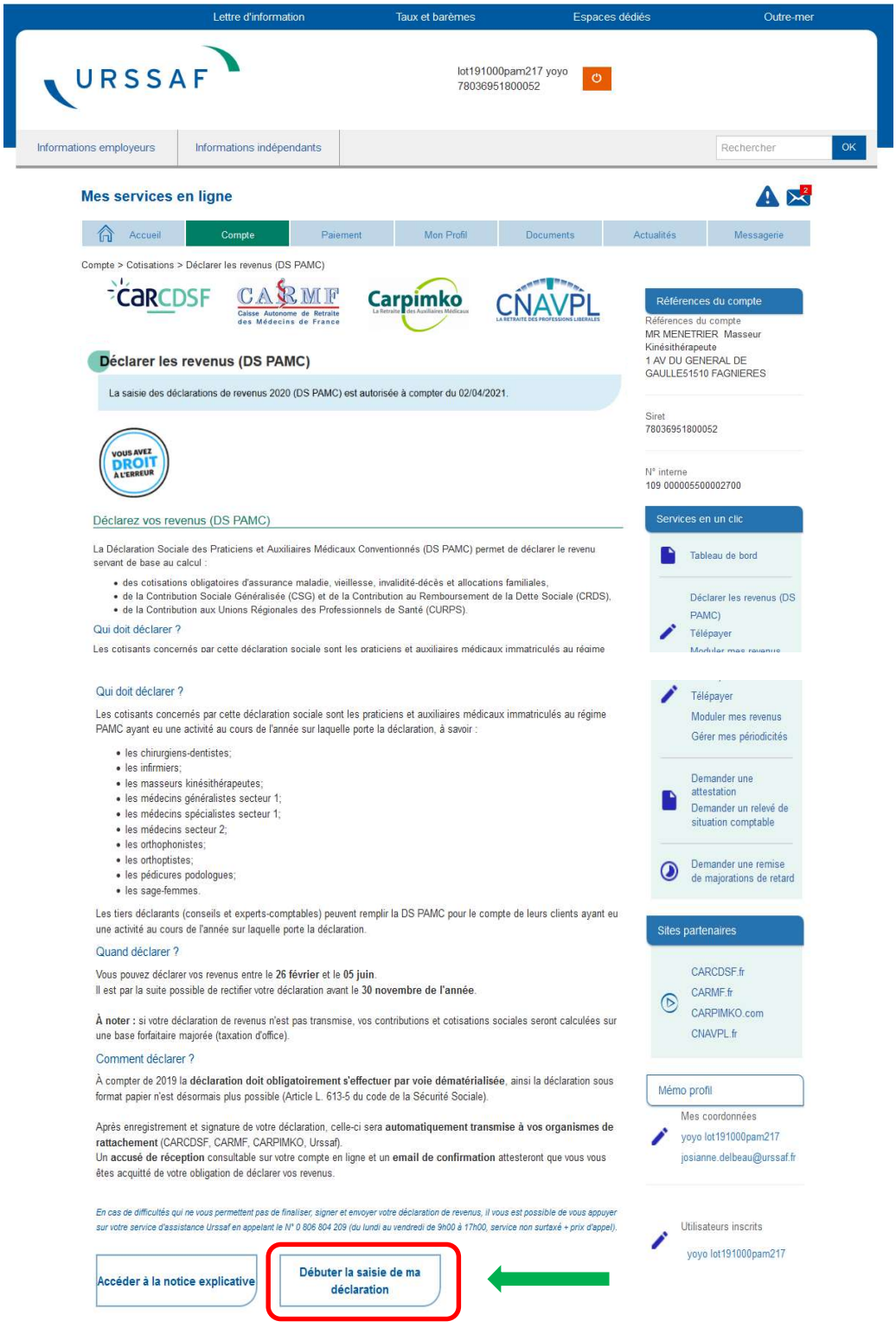

Etape 2 : Choisissez vos options déclaratives.

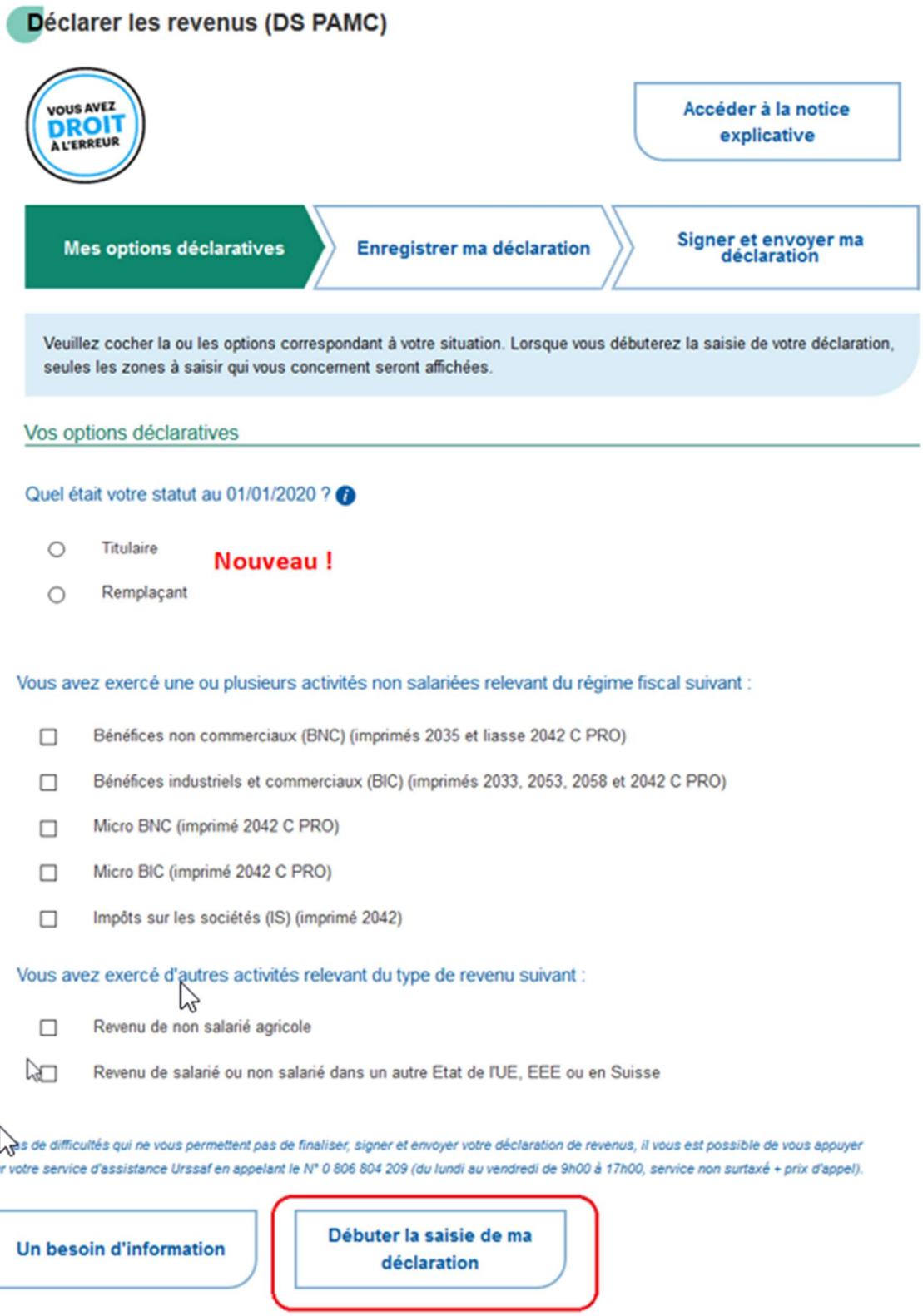

Étape 3 : Enregistrez votre déclaration après avoir renseigné les éléments de votre revenu

NB : la déclaration suivante est un exemple et ne reflète pas la réalité

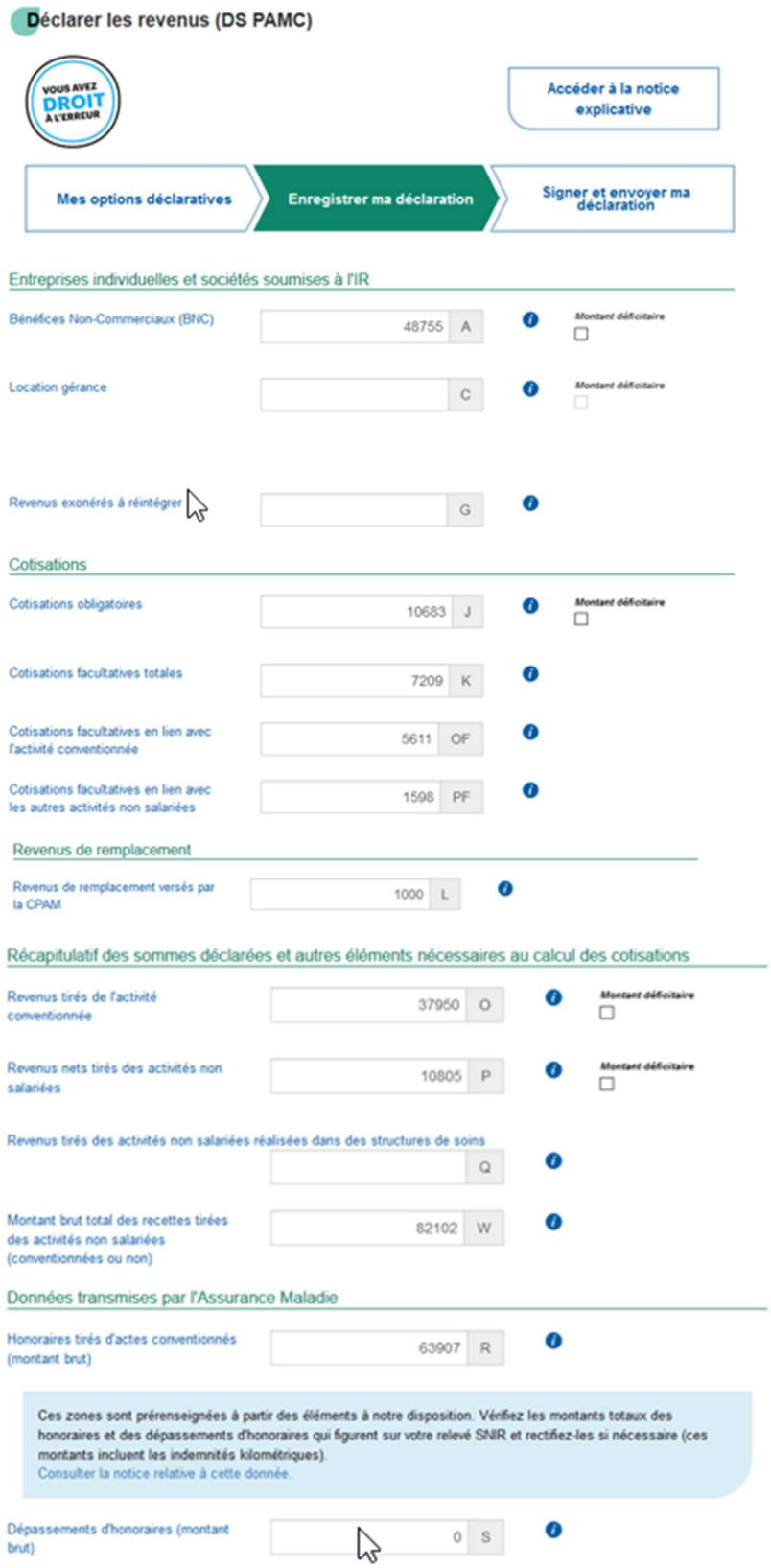

Étape 4 : Validez votre déclaration

Étape 5 : Compte rendu des contrôles sur votre déclaration

En cas d'anomalies bloquantes, vous devez les corriger pour pouvoir valider puis signer et envoyer votre DS PAMC

Étape 6 : Vous devez signer et envoyer votre déclaration

Un accusé de réception est délivré à la suite de la validation.
Si vous ne recevez pas de confirmation par mail la déclaration n'a pas été transmise.

5. JE CORRIGE LA DECLARATION DS PAMC

Pour modifier votre déclaration après l'avoir transmise, vous pouvez saisir une **déclaration rectificative.**

Étape 1 : Vous devez à nouveau accéder à votre déclaration conformément au point 3 de ce document

Étape 2 : Cliquez sur corriger ma déclaration

Étape 3 : Procédez aux corrections nécessaires

Étape 4 : Cliquez sur signer et envoyer ma déclaration rectificative

Votre déclaration est prise en compte en tenant compte de vos modifications. Un nouvel accusé de réception est délivré.

6. CONSEILS

- Inscrivez-vous dès maintenant, sans attendre l'ouverture de la campagne début avril 2021.

- Si vous êtes déjà inscrit, nous vous invitons à vérifier votre accès au service dès à présent.

- Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser à partir de la page d'accueil www.net-entreprises.fr en cliquant sur la rubrique « mot de passe oublié ». Il vous faudra répondre à la question secrète renseignée lors de votre inscription.

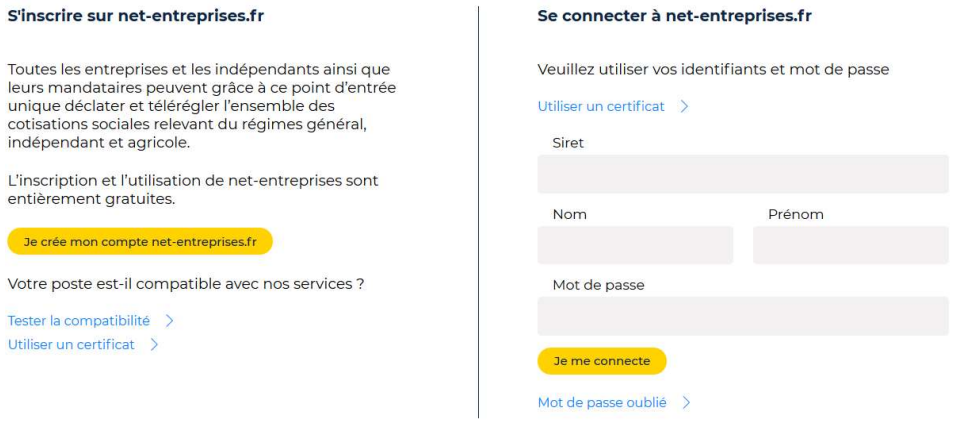

Si vous n'êtes pas en possession de cette réponse, contactez l'assistance Net-entreprises.fr au 0820 000 516.

- Si le lieu d'exercice de votre client a changé au cours de l'année, vous devez utiliser son nouveau Siret. Toutefois, il est possible que la déclaration ne soit pas disponible sur le Siret pour lequel vous souhaitez établir la déclaration.
  Dans ce cas, vous pouvez sélectionner l'ancien établissement en utilisant le sélecteur de compte.

Si l'accès n'est pas opérationnel, je vous invite à contacter le 0 806 804 209 choix 2 (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- Si votre client est gérant majoritaire, vous devez vous inscrire directement sur le site www.urssaf.fr.